Extrait du registre des décisions

Bureau du 22 mai 2025

n° 052-25

Objet : ***RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché n° 240143 (lot 1 : VRD) relatif à la rénovation des systèmes énergétiques du siège de Grand Chambéry***

• date de convocation le 16 mai 2025 **• nombre de conseillers en exercice : 52**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-deux mai dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barby, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 34

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierreton
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Florence Bourgeois à Martin Noblecourt - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Thierry Tournier à Christian Berthomier - de Corine Wolff à Jean-Pierre Fressoz

• conseillers excusés : 13

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Jean-Pierre Coendoz - Eric Delhommeau - Michel Dyen - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Vincent Miguet - Pascal Mithieux - Serge Tichkiewitch

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.
Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr

Bureau du 22 mai 2025

délibération ***n° 052-25***

objet ***RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché n° 240143 (lot 1 : VRD) relatif à la rénovation des systèmes énergétiques du siège de Grand Chambéry***

Thierry Repentin en l'absence de Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries, rappelle que par décision du 7 novembre 2024, le Bureau a attribué 4 lots relatifs aux travaux de rénovation des systèmes énergétiques du siège de Grand Chambéry, dont le lot 1 (VRD) à la société RCPS pour un montant estimé de 26 540,34 € HT.

Le présent avenant n° 1 a pour objet de corriger une incohérence dans la rédaction de la formule de révision de prix, en indiquant que le seul indice à prendre en compte est l'indice BT02.

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les accords-cadres et marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et leurs avenants,

Vu le marché n° 240143,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 1 au marché n° 240143 (lot 1 : VRD) relatif à la rénovation des systèmes énergétiques du siège de Grand Chambéry,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

GRAND CHAMBÉRY l'agglomération

PRÉFET DE LA SAVOIE
Liberté
Égalité
Fraternité

ACCUSE DE RECEPTION
CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **052-25**

Objet de l'acte :	RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché n° 240143 (lot 1 : VRD) relatif à la rénovation des systèmes énergétiques du siège de Grand Chambéry
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	22 mai 2025
Annexe(s) :	avenant

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250522-lmc1H33662H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H33662H1

Date de transmission en Préfecture :	26 mai 2025
Date de réception en Préfecture :	26 mai 2025
Date de publication sur le site internet:	lundi 26 mai 2025